

Changer une entreprise sans consulter les copropriétaires

Par Lepont Marie, le 26/10/2017 à 12:54

Bonjour, une entreprise a été choisie lors de la dernière AG pour faire des travaux. Cependant, cette entreprise a fait faillite et le syndic en a choisi une autre pour le même montant. Le syndic a-t-il eu le droit de le faire sans prévenir ni consulter les copropriétaires ? Merci pour votre réponse.

Par youris, le 26/10/2017 à 14:03

bonjour,

le syndic a peut-être demandé l'accord de votre conseil syndical ? salutations